

# Révision du SDAGE et du Programme de mesures 2022-2027 du district hydrographique de la Guadeloupe et Saint-Martin, rédaction du rapport d'évaluation environnementale

Présentation de la mission

03/12/2019

Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guadeloupe



prêts pour la révolution de la ressource



# Sommaire



**01 | Pourquoi un SDAGE ?**

**02 | La révision du SDAGE / PDM 2022-2027**

**03 | Avez-vous des questions ?**

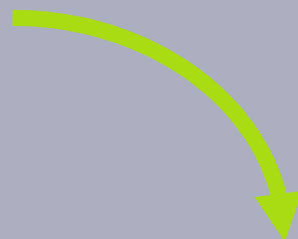
# 01 | Pourquoi un SDAGE ?



# Introduction

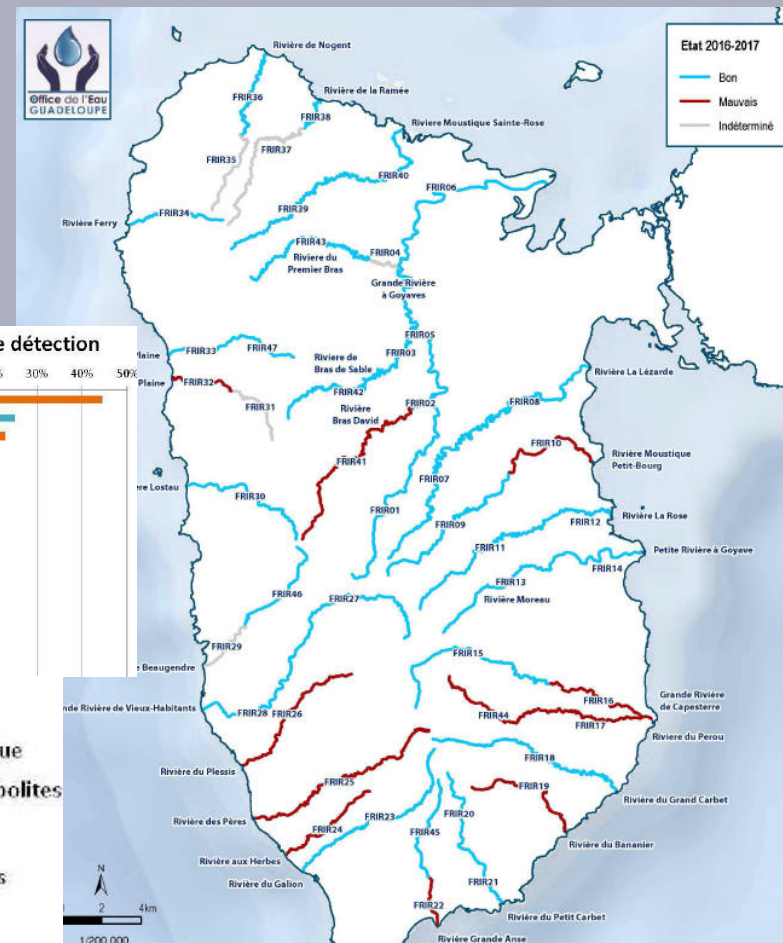
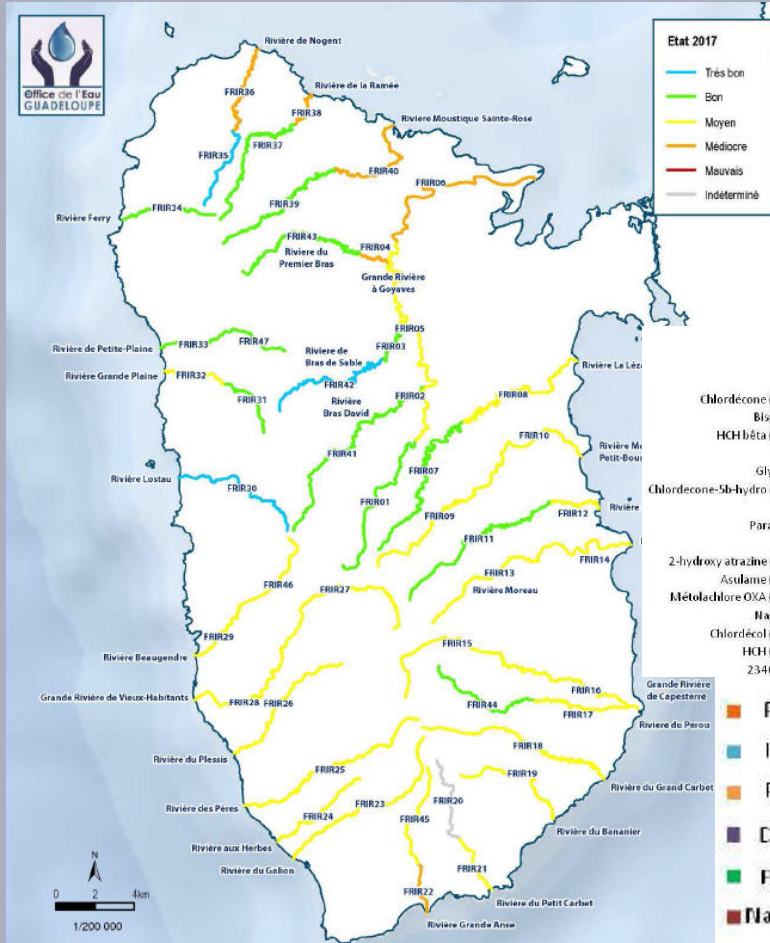


CEB du 19.09.19 :  
Présentation de  
l'état des lieux du  
SDAGE 2016-2021

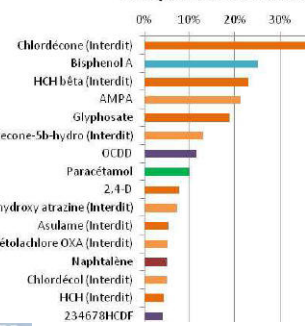


CEB du 03.12.19 :  
Présentation futur  
SDAGE 2022-2027

# Rappel sur l'état des lieux : des cours d'eau contaminés par l'assainissement, les pesticides et les industries



Fréquence de détection



- Pesticides
- Industrie Plastique
- Pesticides métabolites
- Dioxines
- Pharmaceutiques
- Naphtalène

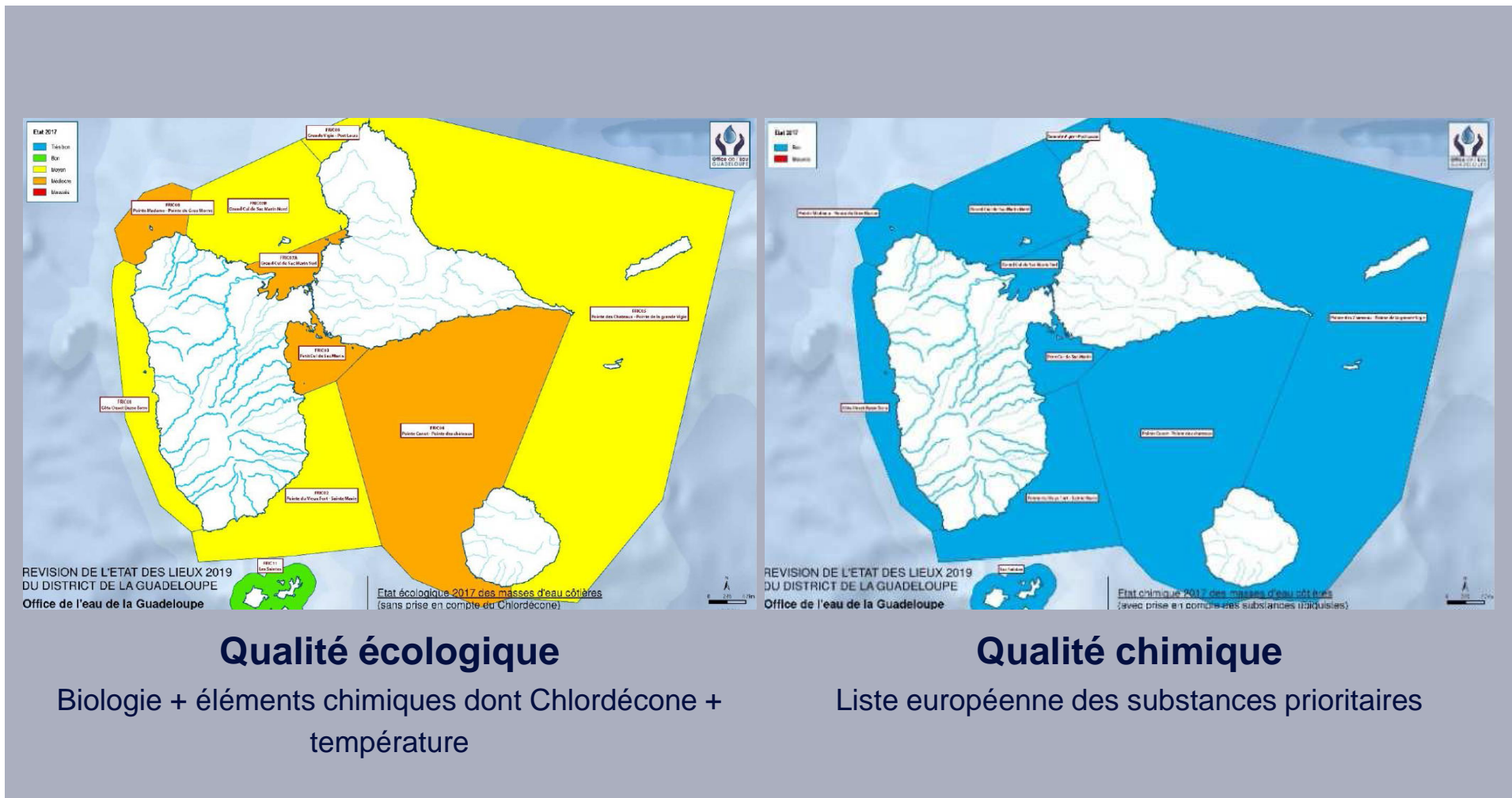
## Qualité écologique

Biologie + éléments chimiques (dont Chlordécone) + température

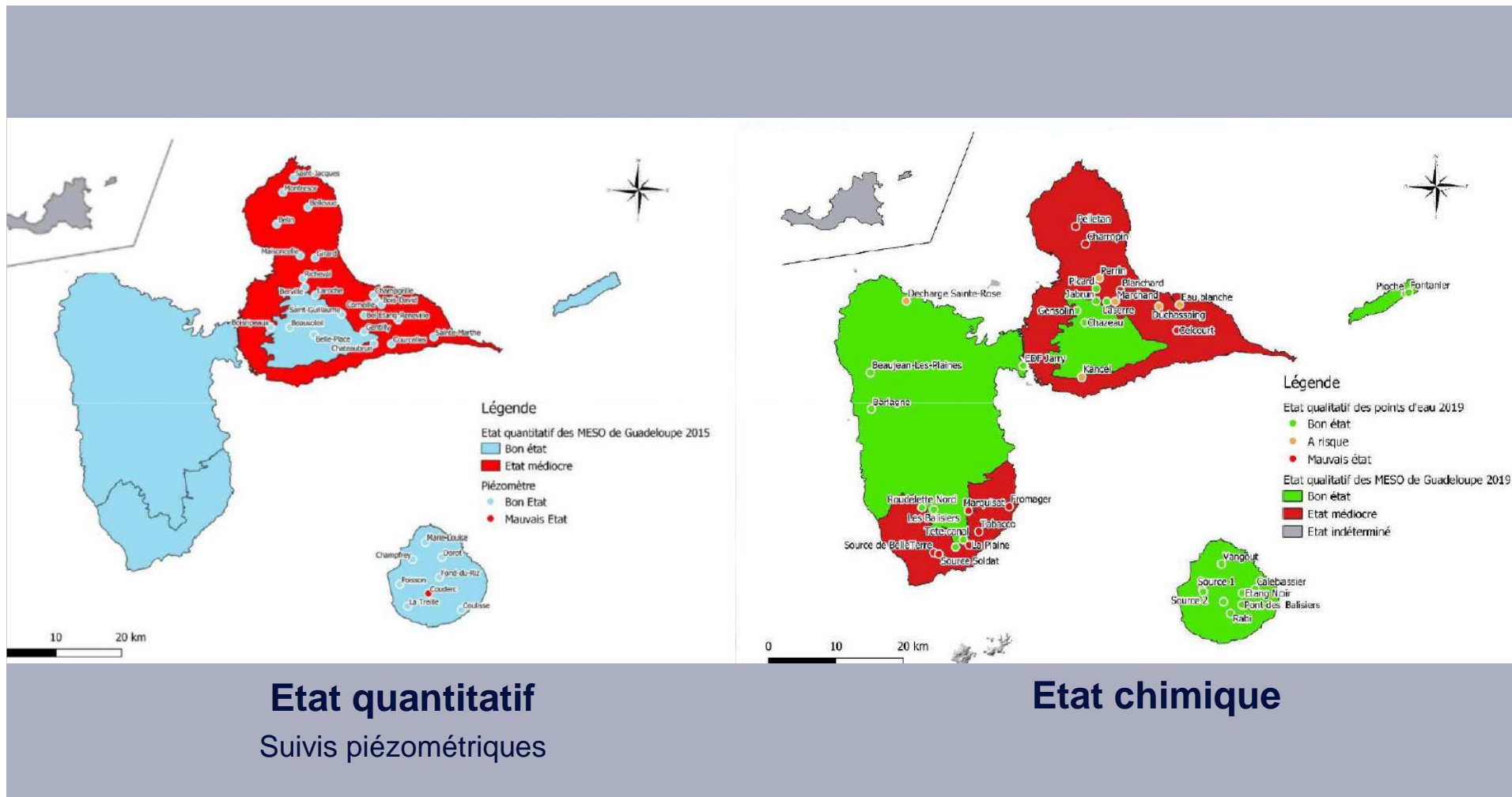
## Qualité chimique

Liste européenne des substances prioritaires

# Rappel sur l'état des lieux : des masses d'eau côtières en état écologique médiocre



# Rappel sur l'état des lieux : des masses d'eau souterraines fragiles quantitativement et qualitativement



# Les 4 grands enjeux de l'eau



1- Améliorer la  
**gouvernance de l'eau**

3- Anticiper pour mieux  
s'adapter au  
**changement climatique**

2- Garantir la **qualité**  
**de la ressource**

4- Replacer la **gestion**  
**de l'eau dans**  
**l'aménagement du**  
**territoire**

# Le SDAGE : 3 documents



## Volet stratégique



- **Corps du SDAGE** : Fixe les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire (en réponse aux lois Française et Européenne). Définit des orientations et dispositions à mettre en œuvre pour y parvenir.
- **Le document d'accompagnement**  
Présente le suivi du SDAGE

## Volet opérationnel



**Le programme de mesures (PDM)**  
Définit les actions opérationnelles à mettre en place pour atteindre les objectifs du SDAGE.

# Exemples de mesures du PDM actuel par thèmes



## 1- GOUVERNANCE, CONNAISSANCE et ECONOMIES

- (1) Poursuivre la démarche de mise en place d'une structure unique de gestion de l'eau
- Marché lancé par la CTAP en novembre 2019
- (3) Communiquer et sensibiliser sur l'ensemble des thématiques de l'eau
- Différentes mesures portées par la DEAL, OE971, services publics, Etat...

## 2- REDUCTION DES POLLUTIONS

- (18) Suivre et poursuivre la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs
- Quelques mesures amorcées (Petit-Bourg, Les Abymes)
- (23) Réaliser des schémas directeurs d'eaux pluviales, zonages pluviaux, à annexer au PLU
- CAP Excellence : SDEP déposé pour enquête publique,
- Goyave et St-François : SDEP en cours
- (32) Limiter les apports diffus en micropolluants agricoles
- Dispositif DephyFerme de 2017 par la Chb. Agriculture, expérimentation Magecaf par le CTCS et la DAAF

# Exemples de mesures du PDM actuel



## 3- GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- (44) Continuer l'étude des eaux souterraines de la Basse Terre, Saint-Martin et Marie-Galante (et ajouter la Désirade) pour améliorer la connaissance
- Etude du BRGM sur le biseau salin de MG
- (47) Limiter les pertes sur les réseaux d'eau
- Renouveau de plusieurs km de réseau sur le territoire, restauration réseau AEP Ste-Rose, résorption des fuites sous-marine (Feeder Désirade)...
- (56) Terminer la mise en place des Périmètres de Protection des captages d'eau potable
- Régularisation des PPC au point mort depuis 2016, reste +30 captages à mettre aux normes

## 4- RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES (18)

- (63) Etudier le fonctionnement des zones humides, délimiter les mangroves et mettre à jour régulièrement l'inventaire des ZH
- Inventaires des Abymes terminé, certains inventaires engagés (Morne à l'eau, Petit-Bourg, Pointe-Noire etc.), d'autres en prévision



- (71) Suivre et protéger le trait de côte
- Plusieurs études en cours portées par le BRGM (Carib Coast) et l'ONF

# Exemples de mesures du PDM actuel



## 5- PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

- (77) Identifier, localiser cartographier les zones naturelles d'expansion de crues
  - En cours dans le cadre du PAPI des Grands-Fonds
- (78) Améliorer la gestion et la maîtrise des eaux pluviales des projets urbains
  - Le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales est un préalable à cette mesure
- (79) Etablir des programmes pluriannuels d'entretien et de réhabilitation des cours d'eau
  - La CANGT a fait établir un diagnostic des canaux du Nord Grande-Terre intégrant des préconisations de gestion et d'entretien des berges, de la ripisylve



# Application du SDAGE / PDM



***Le SDAGE est un document de planification de la ressource en eau.***

- ***Il fixe les orientations d'une « gestion équilibrée » et « durable » de la ressource en eau, et les objectifs de qualité et de quantité des eaux.***
- ***Il encadre les acteurs sur leurs activités ou aménagements ayant un impact sur la ressource en eau.***



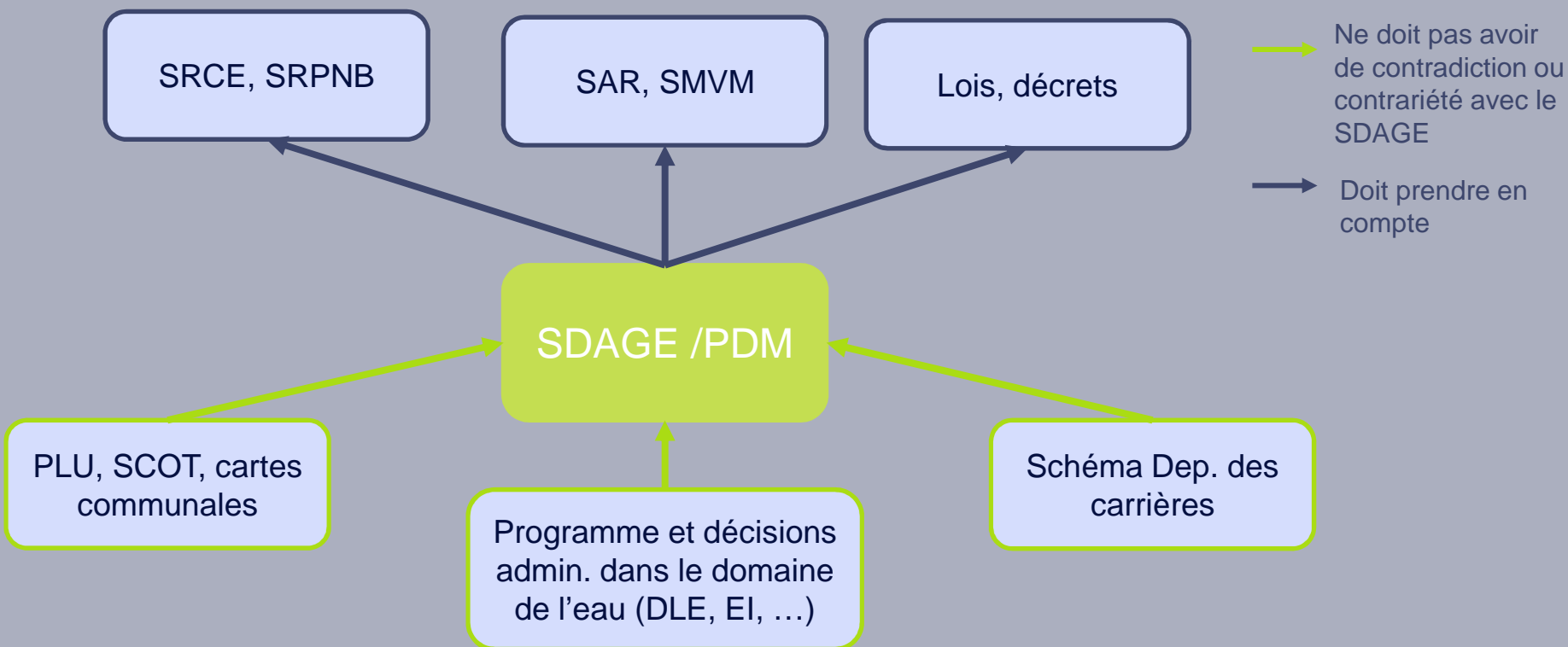
***Il engage la France devant l'UE à atteindre le bon état des masses d'eau***

***Non respect = contentieux ou sanctions par l'UE***

# Application du SDAGE / PDM



**SDAGE/PDM = document OPPOSABLE à l'Etat, aux collectivités, aux établissements publics**



# Bilan de l'application du SDAGE / PDM



## Code de l'environnement



**Le SDAGE fixe les orientations d'une « gestion équilibrée » et « durable » de la ressource en eau, et des objectifs de qualité et de quantité des eaux.**



**SDAGE / PDM = DOCUMENTS OPPOSABLES**



**Toutes les activités et projets d'aménagements du territoire doivent être compatibles avec les orientations et dispositions du SDAGE**



**Les porteurs du SDAGE sont les collectivités et les institutions**

## 02 | La révision du SDAGE/PDM 2022-2027



# L'équipe Suez Consulting



**Sabine HUGOUNENC**

Directrice de projet

**Adeline POIRIER**

Cheffe de projet  
adeline.poirier@suez.com  
05.90.94.88.48

**Gabrielle LAMONTAGNE**

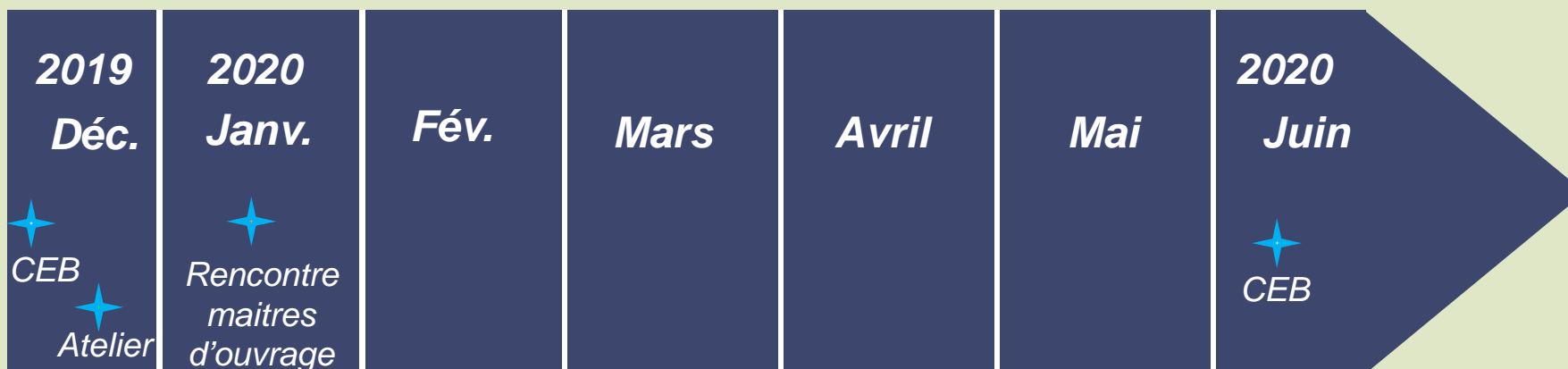
Ingénieure de projet hydraulique  
et environnement  
gabrielle.lamontagne@suez.com  
05.90.81.93.12

**Une équipe  
composée en  
binômes sur chaque  
thématiques**

**Des référents locaux,  
au fait des enjeux, de  
l'actualité et avec une  
bonne connaissance  
des acteurs**

**Un appui  
technique de  
spécialistes**

# Le calendrier de la mission



Concertation avec les acteurs du territoire

Rédaction des documents



Dépôt des documents pour  
consultation de l'autorité  
environnementale

# La concertation, une étape transversale



## Atelier de travail n°1 avec les maitres d'ouvrage côté institution

DEAL, OE971, DAAF, Direction de la Mer, ARS, PNG, CDL, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Etat.

*Objectif : Echanger sur le suivi des mesures. Initier la réflexion sur les mesures à modifier / créer / supprimer*

17.12.2019  
après midi

## Atelier de présentation et d'échanges avec les maitres d'ouvrage côté collectivités

Elus et techniciens des Communes, Communautés d'Agglo et de Communes, EPCI, gestionnaires Eau et Assainissement.

*Objectif : Sensibiliser sur le pouvoir du SDAGE. Ouvrir le débat sur la mise en œuvre des mesures*

21.01.2020  
matin

## Sollicitation d'experts techniques

BRGM, ONF, IFREMER, UA, ...

*Objectif : Prendre en compte l'avis des experts techniques sur les mesures*

01.2020

## 04 | Avez-vous des questions ?



***Merci de votre attention***